

Date de convocation

30/03/2018

L'an deux mille dix-huit, le six avril

Date d'affichage

30/03/2018

le Conseil Municipal, légalement convoqué,  
s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur  
Georges CINO, MaireNombre de membresEn exercice 16Présents 10Votants 13Présents : Mmes et Mrs GRODZISKI Catherine, PEREIRA Jacques, GIOVANNINI Fabienne, D'ADDARIO Roméo, BROUILLIARD Alexandre, MEUNIER Filippa, DELAPORTE Monique, MARLIER Georges, DEZANDRE Séverine, COTELLE ClaudineExcusés : Mme BOGAERT Isabelle, Mrs CINO Georges, OBOEUF Matthieu.Absents : Mme et Mrs DUBOIS Pierre, MAZY CandideSecrétaire : BROUILLIARD A.

---

**1- OBJET : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2018**

A l'unanimité le conseil municipal a approuvé et signé le compte rendu du précédent conseil municipal

---

**2- OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte de gestion est bien établi,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2017 au 31/12/2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

---

**3-OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Madame la Présidente donne lecture du compte administratif 2017 établi comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 762 493.55 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 764 644.71 €

RESULTAT DE CLOTURE : 2 151.16 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 634 914.42 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 536 425.48 €

RESULTAT DE CLOTURE : - 98 488,94 €

Madame la Présidente demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2017 à l'unanimité des membres présents.

**4- OBJET : AFFECTATION DE RESULTATS**

Madame la Présidente expose à l'assemblée que suite à la mise en place de la M14, il y a lieu de se prononcer quant à l'affectation du résultat de l'exercice 2017.

	Résultat de l'exercice 2017	Excédents reportés 2016	Résultat de clôture Exercice 2017
Investissement	- 98 488.94 €	137 627.52 €	39 138.58 €
Fonctionnement	2 151.16 €	45 490.67 €	47 641.83 €

Madame la Présidente propose d'affecter les résultats de la façon suivante :

- Report en Investissement R001 : 39 138. 58 €
- Report en Fonctionnement R002 : 47 641.83 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré  
Accepte l'affectation proposée par sa Présidente

---

**5- OBJET : BUDGET PRIMITIF 2018**

Madame la Présidente présente au Conseil Municipal le budget primitif établi en accord avec la commission des finances. Celui-ci s'équilibre comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 1 727 098.83 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 315 716.89 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,  
Approuve à 11 voix pour et 2 abstentions, le budget primitif 2018, tel que présenté par sa Présidente

---

**6- OBJET : TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2018**

Madame la Présidente présente au Conseil Municipal le budget primitif établi en accord avec la commission des finances. Elle propose donc le vote des taux de contributions directes suivant :

TAXE D'HABITATION : **21.15 %**

TAXE FONCIERE sur les propriétés bâties : **33,48 %**

TAXE FONCIERE sur les propriétés non bâties : **67,62 %**

TAXE PROFESSIONNELLE : transférée à la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,  
Approuve les taux des contributions directes de l'année 2018 tels que présentés par sa Présidente.

---

**7- OBJET : VENTE DES TERRAINS RUE DE LA CASCADE ET RUE DU MOULIN**

Madame la Présidente explique au conseil municipal la nécessité de vendre les terrains communaux situés rue de la Cascade et rue du Moulin, car la municipalité n'a pas de projet particulier pour ces terrains à ce jour.

Le terrain de la rue de la Cascade est enclavé entre trois maisons appartenant à des propriétaires qui avaient déjà émis le souhait de racheter une partie s'il était mis en vente. Il faudra donc étudier les propositions des propriétaires avec un géomètre et réaliser le bornage du terrain en conséquence.

Le terrain de la rue du Moulin peut être venu à un ou plusieurs acquéreurs, pour construction.

Après avoir demandé à la direction générale des finances publiques, il s'avère que ces deux terrains pourraient être vendus au prix de 60 € le mètre carré, hors frais de dossier et de bornage.

Le cadastre a également vérifié et confirmé la possibilité pour la commune de vendre ces terrains.

Suite à l'exposition des faits par Madame la Présidente

Le Conseil municipal après délibération,

- Autorise Mr le Maire à mettre en vente les deux terrains cités ci-dessus au prix de 60€ le mètre carré
- Autorise Monsieur le Maire à faire payer aux acquéreurs l'ensemble des frais liés à la mise en vente des terrains, selon la législation en vigueur
- Autorise Monsieur le Maire à faire réaliser les bornages des deux terrains selon les choix des acquéreurs
- Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre et signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en vente de ces terrains

**8- OBJET : SUBVENTION 2018 AUX ASSOCIATIONS**

Madame la Présidente expose au conseil municipal les demandes de subventions 2018 des associations présentes sur Ecaillon :

Les Médaillés du travail	500.00 €
SDLE	1 500.00 €
Festi Ecaillon	1 300.00 €
Harmonie Municipale	6 000.00 €
Ecole de Musique	13 000.00 €
ACPG CATM	1 000.00 €
Société de chasse	500.00 €
ESI	21 000.00 €
Coopérative Pierrard	2 800.00 €
Coopérative Simon Martin	2 800.00 €
Aînés du village	150.00 €
Aînés Vuillemin	150.00 €
Chœur Ensemble	1 500.00 €
Récré en Famille	1 800.00€
FC Ecaillon	5 000.00 €
La Palette Ecaillonnaise	500.00 €
Cœur de Cité	1 200.00 €
Mémoire en forme	500.00 €
Moto club	1 000.00 €
Conseil Citoyen	1 300.00 €
LAGAFF	150.00 €

Mme Claudine COTELLE ne participe pas aux votes de la subvention de l'association des Médaillés du Travail.  
Le Conseil municipal après délibération, approuve à l'unanimité le versement, à l'ensemble des associations citées ci-dessus, de la subvention proposée, sous réserve de la présentation du bilan financier 2017.

**9- OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Madame la Présidente explique au conseil municipal la nécessité de modifier le tableau des effectifs afin que l'agent aujourd'hui adjoint administratif puisse passer adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, vu le travail effectué et le fait de ne pas avoir bénéficié d'un changement de grade alors que l'ancienneté remonte à plus de dix ans.

Le Conseil municipal après délibération,  
Autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs comme mentionné ci dessus.

**10- OBJET : CONVENTION ACCUEIL ADOS**

Madame la Présidente explique au conseil municipal la nécessité de signer tous les ans la convention « accueil ados » avec la caisse d'allocations familiales, principal partenaire financier.

La convention pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2018 doit donc être renouvelée.

Madame la Présidente demande au Conseil Municipal

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que les documents s'y rapportant.

Le Conseil municipal après délibération,  
Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents s'y rapportant pour l'année 2018.

**11- OBJET : CONVENTION AVEC LES ATELIERS DE MONTMORENCY**

Madame la Présidente explique au conseil municipal que la convention avec les ateliers de Montmorency a pris fin au 31.12.2017. Il convient donc d'évoquer son renouvellement et le montant alloué pour la prestation des espaces verts. En sachant qu'en 2017, les ateliers n'ont pas réalisé leur contrat dans les termes définis par la commune, il convient donc de diminuer les prestations pour 2018 selon les conditions suivantes :

- tonte des espaces boisés rue des Hallots, une fois dans l'année
- tonte du terrain de foot rue des Maraichons, une fois par semaine pendant la période de matchs et selon la demande

Pour un budget annuel de 13 200.00 €.

Le Conseil municipal après délibération, approuve à l'unanimité la convention dans les termes définis ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et verser le montant alloué.